

LE COSMOPOLITISME KANTIEN À L'ÉPREUVE DE SES PRÉJUGÉS RACISTES

KANTIAN COSMOPOLITANISM AND THE CHALLENGE OF ITS RACIST PREJUDICES

Ousmane MBALLO¹

Dans son opuscule *Sur l'emploi des principes téléologiques dans la philosophie*,² dans lequel il répond à la critique adressée par Georg Foster à son texte *Définition du concept de race humaine*, Kant n'hésite pas à citer, pour étayer sa conception raciale, un texte pro-esclavagiste, dans lequel l'auteur s'oppose à l'affranchissement des esclaves sous prétexte qu'ils seraient incapables de travailler d'eux-mêmes. Cette note n'est pas un passage isolé dans l'œuvre de Kant, elle fait écho à d'autres textes dans lesquels Kant non seulement réaffirme ses opinions sur la supériorité de la race blanche « européenne » sur les autres races, mais aussi approuve et légitime l'esclavage et la colonisation des peuples non-Européens.³ De tels propos en déconcertent plus d'un, quand on sait que dans la philosophie morale qu'il développe à la même époque, il ne fait aucun compromis sur l'inviolabilité de la dignité humaine. Ainsi écrit-il dans la *Critique de la raison pratique* : « tout ce que l'on veut et ce sur quoi on a quelque pouvoir peut aussi être employé simplement *comme moyen* ; l'homme seul, et avec lui toute créature raisonnable, est *fin en soi* ». ⁴

Cette incohérence flagrante entre sa théorie morale, qui sacralise la vie humaine, et ses préjugés racistes, qui nient dans une certaine mesure la dignité des membres des peuples non-Européens, soulève de nombreuses questions. Et l'une des questions importantes est de savoir si la théorie raciale de Kant et les conséquences qu'il en tire ne sont pas en contradiction avec les principes rationnels, juridiques de sa morale et de son cosmopolitisme. Autrement dit, le cosmopolitisme kantien est-il restrictif ? Ou encore mieux : Kant est-il un « inégalitaire constant ou un universaliste incohérent »⁵ ?

Dans son article intitulé « Le racisme philosophique d'Emmanuel Kant. Une anthropologie indigène de la cosmologie occidentale », mis en ligne en décembre 2022, Jean-Christophe Goddard met non seulement en évidence le parti-pris raciste de Kant, qu'il qualifie de « *centralement négrophobe* »⁶, mais aussi montre que la pensée critique qu'il élabore « à partir

<https://doi.org/10.36311/2318-0501.2023.v11n2.p69>

de 1781 n'est pas ce qui, de sa pensée, échapperait à l'obsession raciste continue, [...] elle énonce plutôt la *raison* de son racisme *théorique* foncier. »⁷ Ainsi, l'idéalisme transcendantal, en tant que manière de se constituer soi-même « comme système racial du monde », est « un dispositif de guerre épistémique qui, pluriséculaire [...], n'est révolutionnaire que par son acharnement à séparer le matériel du spirituel, à absenter le divin de la nature, c'est-à-dire à réprimer, pour l'extirper, le savoir empirique de la plus grande part de l'humanité »⁸. Par conséquent, ce qui est désigné par le nom savant d'« idéalisme transcendantal » n'est en réalité, selon Goddard, « qu'une perspective anti-perspectiviste ou, si l'on préfère, qu'un perspectivisme réduit à une seule perspective. »⁹ Cette interprétation de Goddard nous rappelle celle de Robert Bernasconi qui, dans son article « Kant as an Unfamiliar Source of Racism », épinglait déjà « la constance et la virulence »¹⁰ du racisme de Kant, alors que rien ne l'aurait contraint à adopter une telle attitude. Dans son article « Kant and Slavery – or Why He Never Became a Racial Egalitarian », Huaping Lu-Adler démontre aussi la constance des opinions racistes de Kant. Selon elle, la critique de Kant à l'encontre de la colonisation européenne dans les années 1790 ne prouve nullement qu'il ait soudainement changé d'avis sur les membres des peuples non-Européens et qu'il considère toutes les races comme égales, mais plutôt que ses observations des réalités politiques dans les années 1790 l'ont rendu préoccupé par l'impact dévastateur de l'expansionnisme européen et des rivalités intra-européennes sur la possibilité d'une paix en Europe. Autrement dit, selon elle, « Kant semble beaucoup plus préoccupé par les ramifications déstabilisantes pour un ordre mondial eurocentrique que par le sort des esclaves. »¹¹

Outre cette lecture critique, d'autres commentateurs de Kant, comme Olivier Eberl et Pauline Kleingeld, ont tenté de défendre la cohérence de la pensée kantienne. Dans son livre *Kant and cosmopolitanism : the philosophical ideal of world citizenship*, Kleingeld soutient avec force que le diagnostic des préjugés racistes de Kant est limité à la période 1764 à 1790. Selon elle, Kant a changé ou du moins amélioré son point de vue sur les peuples non-Européens. Sa critique du colonialisme et la disparition progressive du mot *race* dans ses écrits tardifs sont des exemples significatifs qui soutiennent ce changement d'opinion de Kant. En dépit de ses propos racistes évidents, Olivier Eberl, quant à lui, voit même dans le concept de *race* de Kant une critique de la notion de « barbarie »¹² qui, depuis l'Antiquité grecque, a servi aux peuples Européens, dans leurs jugements ethnocentriques, à nier l'humanité des autres peuples.

Si ces différentes interprétations insistent sur le racisme de Kant - à l'exception de celle d'Olivier Eberl -, elles ne nous renseignent pas sur les raisons du parti-pris raciste de Kant, qui s'affirme malgré ses doutes sur les récits de voyage. Par conséquent, le parti-pris raciste de Kant, au moins entre 1764 et 1790 - car, comme le montre Kleingeld et comme on peut le constater dans ses écrits tardifs, Kant, même s'il n'abandonne pas le concept de *race*, a renoncé à sa hiérarchie des races et à sa vision ethnocentrique du monde - ne peut s'expliquer que par la foi « naïve » qu'il accordait aux théories raciales de ceux qu'il considérait comme de « grands savants ».

Même si nous ne disposons pas d'un aveu écrit expliquant les raisons du changement d'opinion de Kant sur les peuples non européens, on peut émettre l'hypothèse que la fausseté des théories raciales et l'idéologie coloniale qui les soutenait étaient devenues si évidentes qu'il ne

pouvait plus avoir les mêmes opinions sur les peuples non-Européens. Par conséquent, à partir de 1795, d'abord dans le *Projet de paix perpétuelle*, puis dans la *Métaphysique des mœurs*, Kant ne se contente pas de rétablir la dignité des peuples colonisés en condamnant la colonisation, mais considère aussi les États européens belliqueux comme les vrais « barbares ».

1. DE L'UNITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE ET SES VARIÉTÉS

Le premier texte que Kant a entièrement consacré à sa théorie raciale, et qui a suscité plusieurs réactions parmi ses contemporains, est *Des différences races humaines* (1775/77), texte dans lequel il expose sa vision monogénétique de l'espèce humaine. Celle-ci est d'abord fondée sur la théorie de l'interfécondité des membres d'une espèce de Buffon que Kant cite en préliminaire de son essai : « tous les animaux susceptibles par accouplement de produire des petits à leur tour féconds (quelles que soient leurs différences d'aspects) appartiennent néanmoins à un seul et même genre physique. »¹³ De ce fait empirique, observable dans le règne animal, il déduit l'unité dans la diversité de l'espèce humaine, à savoir que tous les hommes, malgré la diversité apparente que l'on peut rencontrer, appartiennent à une seule et même souche originelle. Et le concept de race, tel qu'il le conçoit dans son essai *Définition du concept de race humaine*, n'est pas moins une définition rigoureuse du concept de race qu'un argument de plus pour étayer sa thèse monogénétique de l'espèce humaine.¹⁴

S'il est vrai, comme l'affirme Robert Bernasconi, que Kant est l'inventeur et le défenseur du concept de race (puisque'il est l'un des premiers à avoir proposé une définition claire du mot race à un moment où son statut scientifique était loin d'être assuré), il n'est cependant pas évident que cette définition soit une prémisse à sa théorie hiérarchique des races. L'objectif de Kant en définissant le concept de race est, d'une part, de démontrer l'unité dans la diversité de l'espèce humaine contre la thèse polygéniste qui suppose différentes souches originelles d'êtres humains et, d'autre part, après le rejet du concept de race par Herder, de proposer une définition suffisante susceptible d'être discutée. Aussi, dans *Définition du concept de race humaine*, considère-t-il le concept de race comme le seul point acquis que l'on puisse utiliser, « en tant que principe de recherche dans l'histoire de la nature, parce qu'il est susceptible d'une expérience »¹⁵, et le reste, c'est-à-dire les différentes conséquences qu'il déduit de cette définition, comme il l'écrit, peut être considéré comme des vues secondaires ou comme un simple accessoire, et soit l'accepter, soit le rejeter.¹⁶

Le fait que Kant hésite dans ses affirmations sur la question raciale témoigne des « insuffisances de la théorie » et de la méfiance qu'il a à l'égard des récits controversés des voyageurs qui sont l'unique source d'informations sur la question. Dès son *Compte rendu de l'ouvrage de Herder*, Kant nous rappelait la prudence dont il fallait faire preuve avec les récits de voyage, qui disent tout et son contraire.¹⁷ Et dans la *Géographie physique*, il exhorte même ses étudiants à faire preuve d'esprit critique en leur rappelant que les descriptions qu'il leur enseigne sont susceptibles d'être complétées ou corrigées par l'expérience.¹⁸ Par conséquent, on peut supposer que non seulement Kant n'ignorait pas l'existence d'une littérature critique anti-esclavagiste, mais qu'il était également conscient des insuffisances de sa théorie.

Se référant à la lettre que Kant a envoyée à Johann Jacob Engel en juillet 1779, Pauline Kleingeld semble justifier les descriptions hiérarchiques des caractéristiques morales et intellectuelles des différentes races « comme une sorte d'ajout facultatif, inclus pour satisfaire le goût d'un public plus large, mais ne faisant pas partie de la théorie physique de la race elle-même, et donc comme quelque chose qui pourrait ou ne pas être « attaché » »¹⁹. Cependant, les nombreux passages où Kant réaffirme sa théorie hiérarchique des races nous obligent à ne pas considérer ces descriptions des caractéristiques morales des races comme un simple ajout facultatif pour satisfaire le goût d'un public plus large, mais à les prendre au sérieux.

Dès lors, il convient de s'interroger sur les raisons du parti-pris raciste de Kant. Mais contrairement aux affirmations de Bernasconi et Jean-Christophe Goddard selon lesquelles le racisme kantien est « anti-noir »²⁰ ou négrophobe, il ne nous semble pas que l'on puisse justifier le parti-pris raciste de Kant par une aversion raciale. Les descriptions des différentes races qui se dégagent de ses écrits, même si elles sont chargées du poids des préjugés de son époque, visent à expliquer, sur la base d'une conception téléologique de la nature, l'unité dans la diversité de l'espèce humaine. Kant suppose que la souche originelle (*Stammgattung*) contenait dans son sein toutes les prédispositions naturelles et, par conséquent,

L'homme était destiné à tous les climats et n'importe quelle constitution du sol. Par suite, en homme, des germes et des dispositions naturelles variées devaient se trouver prêts à être, selon les circonstances, développés ou entravés, de façon à l'adapter d'abord à la place qu'il occupe dans l'univers.²¹

Ainsi, le développement des prédispositions naturelles en différentes races serait la conséquence de l'adaptation de l'homme à son climat. La nature, si prévoyante dans son organisation, aurait donc créé pour chaque race les formes appropriées à son sol et à son climat, de sorte que chaque race, si on ne la contrarie pas (« de n'effectuer ni transplantations, ni mélanges extérieurs »), pourrait atteindre sa forme la plus parfaite et la plus durable. C'est sur la base de sa conception téléologique de la nature que Kant s'oppose à la migration et au métissage des races sous prétexte que cela irait à l'encontre de la fin de la nature. Ainsi écrit-il : « en ce qui concerne les variétés, il semble que la nature veuille éviter la fusion : car celle-ci irait à l'encontre de sa fin, savoir la diversité des caractères. »²² On peut aussi lire cet autre passage où il explique l'inadaptation et l'incapacité des Indiens et des Noirs à travailler dans des zones froides :

Elle [la nature] a bien plutôt, en ménageant la conformité au climat, empêché les migrations, particulièrement le passage du climat froid au climat chaud. Car c'est précisément l'adaptation difficile à un nouveau climat du naturel déjà invétéré des habitants de l'ancien qui les retient d'en changer. Où donc les Indiens ou les Nègres ont-ils essayé de s'étendre dans des contrées nordiques ? Or, ceux qui y ont été chassés n'ont dans leur descendance (tels les créoles nègres ou les hindous sous le nom de Tziganes) jamais voulu procréer une lignée apte à donner des agriculteurs sédentaires ou des travailleurs manuels.²³

Alors que dans ce passage, il semble justifier l'inadaptation et l'incapacité des noirs et indiens à travailler par des facteurs climatiques auxquels leur tempérament ne serait pas adapté, dans ses cours de géographie physique et d'anthropologie, il fait un saut qualitatif

vers les caractéristiques morales en les qualifiant de races « paresseuses », « d'esclaves nés » et incapables de toute culture (*Bildung*).²⁴ Et Kant explique cette paresse des Noirs et des Indiens par l'abondance de la nature, qui les aurait maintenus dans l'oisiveté et la dépendance vis-à-vis d'elle. Paradoxalement, c'est précisément la nature prévoyante, dont Kant ne cesse de louer la sagesse, qui aurait empêché, par son climat et son abondance, les races noire et indienne d'atteindre le degré de perfectionnement de la race blanche. Bien que Kant prétende déduire ces descriptions des caractères raciaux de la fin intentionnelle de la nature, il ne se rend pas compte à quel point son interprétation de l'histoire naturelle, et en particulier sa théorie des inégalités raciales, est influencée par les préjugés les plus répandus de son époque. En effet faut-il rappeler que ces préjugés racistes, dont Kant se fait l'écho dans ses textes, étaient garantis par le sceau de la scientificité, dont nous savons aujourd'hui qu'il s'agissait d'une « pseudo-science ».²⁵

En revanche, quoique Kant répète les lieux communs du racisme de son époque, sa théorie des inégalités raciales n'est pas soutenue par une idéologie coloniale ou esclavagiste ; il croyait déduire ses jugements sur les races de la fin intentionnelle de la nature. On peut alors supposer que son parti-pris raciste est plutôt dû à la foi aveugle qu'il accordait à la « pseudo-science » de son époque et aux récits des voyageurs. Cela montre également son rapport ambivalent avec les récits de voyage. Alors que dans le *Compte rendu de l'ouvrage de Herder*, il met en doute la fiabilité des récits de voyage, il leur accorde par ailleurs foi et les reprend sans les critiquer. C'est ainsi que dans son essai *Sur l'usage des principes téléologiques dans la philosophie*, il remercie les voyageurs pour leurs récits qui fournissent à la raison une connaissance cohérente, dont elle peut se servir pour confirmer une théorie.²⁶ Ce qu'on peut reprocher à Kant, c'est son absence de critique vis-à-vis de cette littérature pro-esclavagiste et raciste, malgré la clause de prudence qu'il a lui-même énoncée dans le *Compte rendu de l'ouvrage de Herder*.

Notre objectif ici n'est pas de nier le racisme de Kant entre 1764 et 1790, racisme dont les cours de géographie physique et d'anthropologie portent l'empreinte décevante, mais de montrer que le but principal de Kant, qu'il n'a jamais perdu de vue dans ses différents écrits sur la race, est d'expliquer l'unité dans la diversité de l'espèce humaine. Or durant cette période, sa conception raciale était en contradiction avec la philosophie morale qu'il développait à la même époque. Si entre 1764 et 1795, sa théorie des inégalités raciales ne laisse aucun doute sur son racisme, il n'est pas vrai qu'il est resté constant dans ses opinions sur les peuples non-Européens. À partir de 1795, dans le *Projet de paix perpétuelle*, puis dans la *Métaphysique des mœurs* (1797), Kant revient sur son appréciation des peuples non-Européens, développe une conception plus égalitaire du droit et de la race et condamne la colonisation européenne, sans que nous connaissions les raisons précises de ce revirement.

2. DE LA CRITIQUE DU COLONIALISME EUROPÉEN AU DROIT DES PEUPLES NON-EUROPEËNS

S'il existait une source écrite dans laquelle Kant, après avoir nié à plusieurs reprises la dignité des peuples non-Européens, expliquait les raisons de son changement d'avis soudain à l'égard de ces mêmes peuples, ses commentateurs n'auraient pas eu autant de difficultés à

retracer la cohérence de sa pensée philosophique. Peut-être même sa théorie des inégalités raciales serait-elle tombée dans l'oubli. Pourtant, ce ne sont pas les preuves qui manquent, c'est-à-dire un ensemble de faits concordants qui pourraient expliquer le changement d'avis de Kant au sujet des peuples non-Européens. Sa condamnation, bien que tardive, du colonialisme, son idée de la communauté humaine morale comme principe sous-jacent de son cosmopolitisme et sa reconnaissance du droit des peuples non-Européens sont autant d'exemples qui montrent que Kant a abandonné sa théorie hiérarchique des races et son refus du métissage. Mais Kant ayant l'habitude de donner les raisons de ses changements d'opinion, son silence sur cette question a été interprété par certains de ses commentateurs les plus sceptiques comme la preuve de sa constance en dépit de sa condamnation véhémement de la colonisation européenne. Et la présence du mot *race* dans ses derniers écrits (dans l'*Anthropologie du point de vue pragmatique*) est considérée par Robert Bernasconi et Jean-Christophe Goddard comme la preuve probante qu'il n'a jamais renoncé à sa hiérarchie des races. Or, comme le démontre Pauline Kleingeld, le mot *race* n'a plus la même signification dans l'œuvre tardive de Kant que dans ses écrits sur la *race* de 1775 à 1788 : désormais, il renvoie seulement à l'étude physiologique de la race. C'est pourquoi dans l'*Anthropologie du point de vue pragmatique*, Kant avertit ses lecteurs que la connaissance des races ne fait pas partie de la connaissance pragmatique du monde, mais relève plutôt de la connaissance théorique.²⁷

S'il a exclu de la connaissance pragmatique l'étude des races, qui occupait une place importante dans ses cours d'anthropologie et de géographie physique, c'est parce qu'il ne croit plus que les qualités morales soient un trait distinctif de la race. De plus, la section sur « le caractère de la race »²⁸ que nous trouvons paradoxalement dans le texte publié (parce que Kant avait annoncé dans la préface que l'étude des races ne faisait pas partie de la connaissance pragmatique) n'a rien à voir avec les sections des cours d'anthropologie dans lesquelles il propose les descriptions décevantes des caractéristiques morales des races. La référence au texte de Girtanner s'explique, comme le souligne à juste raison Pauline Kleingeld, par le fait que ce texte propose « une discussion approfondie de la race sur la base du traitement qu'en fait Kant, en se concentrant strictement sur la race en tant que concept physiologique et en omettant toute « caractérisation morale » »²⁹.

Ainsi, jusqu'en 1793, Kant a soutenu dans ses cours de géographie physique et d'anthropologie une conception hiérarchique des races, dans laquelle la race blanche « européenne » était supérieure aux autres. Cependant, à partir de 1795, avec la publication de son *Projet de paix perpétuelle*, Kant développe une conception du droit cosmopolitique qui rend caduque sa première théorie des inégalités raciales, par laquelle il s'opposait à l'implantation et au métissage des races. Le droit cosmopolitique qu'il expose dans le *Projet de paix perpétuelle* confirme cette rupture dans ses idées. Au-delà du principe qui sous-tend son cosmopolitisme, à savoir l'idée d'une humanité commune, le droit cosmopolitique qu'il défend dans ce texte trouve aussi son fondement dans « celui de la possession commune de la surface de la terre, dont la forme sphérique oblige [les hommes] à se supporter les uns à côté des autres »³⁰. La nature, selon Kant, en enfermant les hommes dans les limites de la forme sphérique de la terre, a voulu qu'ils entrent en contact les uns avec les autres et apprennent à vivre ensemble pacifiquement. Ainsi, le contraste entre ses opinions dans *Sur l'usage des principes téléologiques*

dans la philosophie et celles de la section sur le « droit cosmopolitique » est assez frappant. Ce faisant, Kant est loin de la conception qu'il défendait dans son essai *Sur l'usage des principes téléologiques dans la philosophie* (1788), dans lequel il s'opposait à la migration et au métissage des races. Le droit cosmopolitique dont parle Kant est un droit de visite, d'hospitalité « qu'à chaque étranger de ne pas être traité en ennemi dans un pays où il arrive. »³¹ Contrairement à ce que semble défendre Huaping Lu-Adler dans son article « Kant and Slavery – or Why He Never Became a Racial Egalitarian »³², à savoir que Kant n'accorde pas explicitement ce droit aux non-Européens, le droit de visite est un droit universel, « qu'ont [tous] les hommes de demander aux étrangers d'entrer dans leur société. »³³ C'est le maximum juridique que le droit cosmopolitique kantien accorde à un étranger dans un pays où il arrive. Cette restriction du droit cosmopolitique uniquement au droit de visite, est une brèche ouverte par Kant pour fustiger la colonisation européenne sur des terres déjà peuplées. L'installation arbitraire et violente de colons Européens sur des terres déjà occupées est, selon lui, une violation du droit cosmopolitique. L'établissement d'un peuple à côté d'un autre peuple, renchérit Kant, « ne peut s'accomplir par violence, mais seulement par contrat, et il faut même que celui-ci n'exploite pas l'ignorance de ces habitants en ce qui concerne la cession de tels territoires »³⁴.

En effet, le droit cosmopolitique qu'il développe dans la *Métaphysique des mœurs* n'est pas seulement un droit qui condamne la colonisation, mais aussi un droit qui défend la diversité des modes de vie des différents peuples. C'est un droit qu'ont les peuples à disposer d'eux-mêmes, à déterminer la forme d'organisation politique et économique qui leur convient, sans qu'un État tiers s'en mêle et leur dicte des lois auxquelles ils doivent se conformer. Kant rompt avec sa vision eurocentriste de l'histoire, dans laquelle l'Europe occupe une place prépondérante et se voit confier une mission quasi-civilisatrice, consistant à légiférer et à gouverner les autres peuples, considérés comme incapables de toute culture et de toute organisation politique. Tant que Kant croyait à la hiérarchie des races, il ne reconnaissait aucun droit aux peuples non-Européens et considérait, dans une certaine mesure, la colonisation et l'esclavage comme justes et légitimes, car elle apportait à ceux (surtout les Noirs et Amérindiens) qui sont restés dans le giron de la nature un surplus d'humanité qui leur faisait défaut. Cependant, dans le droit cosmopolitique, Kant n'a plus foi en Europe et, de plus, avec la colonisation, il considère le continent européen comme un continent qui répand le mal partout sur la terre. Ainsi écrit-il :

À quelle distance de cette perfection ne sont pas les nations civilisées et surtout les nations commerçantes de l'Europe ! À quel excès d'injustice ne les voit-on pas se porter, quand elles vont découvrir des pays et des peuples étrangers ! (ce qui signifie chez elles les conquérir). L'Amérique, les pays habités par les nègres, les îles des épices, le Cap, etc., furent pour eux des pays sans propriétaires, parce qu'ils comptaient les habitants pour rien. [...] ils y débarquèrent des troupes étrangères, et par leur moyen ils opprimèrent les naturels du pays, allumèrent des guerres entre les différents États de cette vaste contrée, y répandirent la famine, la rébellion, la perfidie et tout ce déluge de maux qui afflige l'humanité.³⁵

Et les prétendues bonnes intentions, souvent invoquées pour justifier l'entreprise coloniale, ne servent qu'à camoufler les véritables intérêts qui animent les colons Européens, à savoir la spoliation des terres conquises. À supposer que ces prétendues bonnes intentions

soient les véritables raisons de la colonisation européenne, selon Kant, cela ne change rien aux injustices commises :

En fait, toutes ces prétendues bonnes intentions sont pourtant incapables d'effacer l'injustice qui réside dans les moyens utilisés à ces fins. Si l'on objecte qu'à cause d'un tel scrupule à inaugurer par la violence la fondation d'un état juridique, toute la Terre serait peut-être encore dans un état dépourvu de lois, ce raisonnement est tout aussi peu susceptible de supprimer cette condition juridique que ne saurait y parvenir le prétexte mis en avant par les révolutions politiques quand ils disent que, si des constitutions mauvaises, il revient au peuple de les transformer par la violence...³⁶

Alors que dans l'*Idée d'une histoire universelle*, Kant semblait accepter la violence parce qu'elle est le moyen dont se sert la nature « pour réaliser de nouvelles relations entre États »³⁷, dans la *Métaphysique des mœurs*, il récuse la violence sous toutes ses formes et la considère même comme l'un des obstacles au droit cosmopolitique et à l'avènement d'une paix plus durable entre les États. Sur un ton ironique, dans un passage du *Projet de paix perpétuelle*, il rappelle aux Européens, comme Montaigne deux siècles plus tôt, qu'ils sont aussi sauvages que les peuples qu'ils dénigrent. Ainsi écrit-il :

la seule différence qui se trouve entre les sauvages américains et ceux d'Europe, c'est que les premiers ont mangé déjà plus d'une horde ennemie, au lieu que les autres savent tirer un meilleur parti de leurs ennemis ; ils s'en servent pour augmenter le nombre de leurs sujets, c'est-à-dire des instruments qu'ils destinent à de plus vastes conquêtes.³⁸

Autrement dit : ce que Kant entend signifier, c'est au fond que les Européens n'ont rien à apprendre aux peuples colonisés et qu'ils ne sont pas plus civilisés que les autres ne sont aussi plus sauvages qu'eux. Chaque peuple a ses propres limites et ses propres défauts qu'il doit surmonter sans avoir à imposer aux autres, par des moyens violents, sa manière d'être et de voir le monde. Le droit cosmopolitique de Kant est une sagesse du vivre ensemble qui, au-delà des différences culturelles qui peuvent nous séparer, nous rappelle notre humanité commune et notre appartenance à la terre. Les Européens n'ont pas plus de droits que les autres ; le droit cosmopolitique qu'il défend est un droit à la terre et un droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Par conséquent, nous pouvons conclure cette démonstration en affirmant que même si Kant a tenu des propos racistes condamnables dans ses cours de géographie et d'anthropologie, son concept tardif de droit cosmopolitique, mobilisé à la fois dans son *Projet de paix perpétuelle* et dans la *Métaphysique des mœurs*, nous fournit quelques-unes des ressources dont nous avons besoin pour combattre son propre racisme et tout autre racisme.

Résumé : Dans les années 1788, Kant développe une conception hiérarchique des races dans laquelle il affirme non seulement la supériorité de la race blanche « européenne » sur les autres races, mais aussi semble approuver l'esclavage et la colonisation des peuples non-européens. Sa théorie des inégalités raciales en déconcerte plus d'un, quand on sait que dans la philosophie morale qu'il développe à la même époque, il ne fait aucun compromis sur l'inviolabilité de la dignité humaine. Notre objectif dans ce texte n'est pas de nier le racisme de Kant entre 1764 et 1795, racisme dont les cours de géographie physique et d'anthropologie portent l'empreinte décevante, mais de montrer que le but principal de Kant, qu'il n'a jamais perdu de vue dans ses différents écrits sur la race, est d'expliquer l'unité dans la diversité de l'espèce humaine. Si entre 1764 et 1790, sa théorie des inégalités raciales ne laisse aucun doute sur son racisme, il n'est pas vrai qu'il est resté constant dans ses opinions sur les peuples non-Européens. À partir de 1795, dans le *Projet de paix perpétuelle*, puis dans la *Métaphysique des mœurs* (1797), Kant revient sur son appréciation des peuples non-Européens, développe une conception plus égalitaire du droit et de la race et condamne la colonisation européenne.

Mots clés : Cosmopolitisme ; Droit cosmopolitique ; Kant ; Race ; Racisme.

Abstract : In 1788, Kant developed a hierarchical conception of races in which he not only asserted the superiority of the white « European » race over other races, but also seemed to approve of slavery and the colonisation of non-European peoples. Kant's theory of racial inequality baffles many, considering that in the moral philosophy he develops during the same period, he makes no compromises on the inviolability of human dignity. The aim of this text is not to deny Kant's racism between 1764 and 1795, which is evident in his courses on physical geography and anthropology, but rather to demonstrate that Kant's primary objective, which he never loses sight of in his various writings on race, is to explain the unity in diversity of the human species. While Kant's theory of racial inequalities leaves no doubt about his racism between 1764 and 1790, it is inaccurate to claim that he remained constant in his views on non-European peoples. From 1795 onwards, in the *Project for a Perpetual Peace* and later in *The Metaphysics of Morals* (1797), Kant reevaluates his appreciation of non-European peoples, develops a more egalitarian conception of rights and race, and condemns European colonization.

Keywords : Cosmopolitanism ; Cosmopolitical law ; Kant ; Race ; Racism

RÉFÉRENCES / REFERENCES

Kant's gesammelte Schriften, herausgegeben von der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften, 29 Vol., Berlin, Gruyter, 1902-1997.

Critique de la raison pratique, Œuvres philosophiques II, trad. par Luc Ferry et Heinz Wisman, Paris, Gallimard, 1985.

Opuscules sur l'histoire, trad. Stéphane Piobetta, Paris, Flammarion, 2021.

Projet de paix perpétuelle, Œuvres Philosophiques III, Paris, Gallimard, 1986.

Métaphysique des mœurs, traduction Alain Renaut, Paris, Flammarion, 1994.

Anthropologie du point de vue pragmatique, traduction Alain Renaut, Paris, Flammarion, 1993.

Géographie physique, traduction de Michèle Cohen-Halimi, Max Marcuzzi et Valérie Séroussi, Paris, Aubier, 1999.

BERNASCONI, Robert, « Kant as an Unfamiliar Source of Racism » in Julie K. Ward, Tommy L. Lott (eds), *Philosophers on Race : Critical Essays*, Blackwell Publishers, 2002.

EBERL, Olivier, « Kant on Race and Barbarism: Towards a More Complex View on Racism and Anti-Colonialism in Kant », *Kantian Review*, volume 24, septembre, 2019, DOI : <https://doi.org/10.1017/S1369415419000189>.

GODDARD, Jean-Christophe, « Le racisme philosophique d'Emmanuel Kant. Une anthropologie indigène de la cosmologie occidentale », mis en ligne sur le site : <https://www.academia.edu>, décembre 2022.

GRANDJEAN, Antoine, *Métaphysiques de l'expérience : empirisme et philosophie transcendantale selon Kant*, Paris, Vrin, 2022.

KLEINGELD, Pauline, *Kant and cosmopolitanism: the philosophical ideal of world citizenship*, New York, Cambridge University Press, 2012.

LAGIER, Raphaël, *Les races humaines selon Kant*, Paris, PUF, 2004.

LU-ADLER, Huaping, « Kant and Slavery – or Why He Never Became a Racial Egalitarian », *Critical Philosophy of Race*, 10, 2 (1 juillet 2022), 263-294, DOI : <https://doi.org/10.5325/critphilrace.10.2.0263>.

« Kant's use of travel reports in theorizing about race — A case study of how testimony features in natural philosophy », *Studies In History And Philosophy Of Science Part A*, 91 (février 1, 2022, 10-19, DOI : <https://doi.org/10.1016/j.shpsa.2021.10.020> .

NOTES

¹ Je me nomme Ousmane MBALLO. Je suis doctorant en cotutelle internationale entre l'université de Toulouse 2 Jean-Jaurès (France) et l'université de Coimbra (Portugal). Et mon sujet de thèse s'intitule : « L'anthropologie transcendantale » de Kant : vers une ontologie de nous-mêmes.

² Kant, *Sur l'emploi des principes téléologiques dans la philosophie* dans *Opuscules sur l'histoire*, trad. Stéphane Piobetta, Paris, Flammarion, 2021, (Ak, VIII, 174), p.186.

³ Nous trouvons dans la *Menschenkunde* un passage dans lequel Kant esquisse un tableau hiérarchique des races en fonction de leur aptitude à la culture : « Il y a sur Terre quatre races. Ce sont : 1/ le peuple des Américains n'est susceptible d'aucune éducation ou culture (*Bildung*). Il n'a aucune pulsion (*Triebfeder*), car l'affect et la passion lui font défaut. Ils ne disent presque rien, ne se soucient rien, sont paresseux. 2/ La race des Nègres, pourrions-nous dire, est tout à fait l'opposé des Américains, pleins d'affect et de passion vifs, bavards, frivoles. Ils sont susceptibles de recevoir une éducation, mais une éducation de valets, c'est-à-dire qu'ils se laissent commander. Ils sont pleins de pulsions, sont aussi sensibles, ils craignent les coups et font aussi beaucoup de choses par fierté. 3/ Les Hindous (*Hindus*) ont certes des pulsions, mais ont un haut degré de sérénité (...). Ils sont malgré cela très enclins à la colère et à l'amour. Ils sont donc susceptibles d'une culture d'un degré supérieure, mais seulement dans les arts, pas dans les sciences. Ils ne portent jamais cette culture jusqu'aux concepts abstraits (...). Les Hindous restent toujours ce qu'ils sont, et ils n'iront pas plus loin, même s'ils ont déjà commencé de se cultiver. 4/ La race des Blancs contient en elle toutes les pulsions et tous les talents (...). À chaque fois qu'eut lieu une révolution, ce sont les Blancs qui l'ont menée, et les Hindous, les Américains et les Nègres n'y ont eu aucune part. » (Ak, XXV, 2, 1187 – 1188). Traduction de Raphaël Lagier, dans *Les races humaines selon Kant*, Paris, PUF, 2004, p. 181.

⁴ *Critique de la raison pratique*, *Cœuvres philosophiques II*, trad. par Luc Ferry et Heinz Wisman, Paris, Gallimard, 1985 (Ak, V, 87), p. 714.

⁵ Pauline Kleingeld, *Kant and cosmopolitanism: the philosophical ideal of world citizenship*, New York, Cambridge University Press, 2012, p. 108.

⁶ Jean-Christophe Goddard, « Le racisme philosophique d'Emmanuel Kant. Une anthropologie indigène de la cosmologie occidentale », p. 13.

⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁸ *Ibid.*, p. 11.

⁹ *Ibid.*, p. 7.

¹⁰ Robert Bernasconi, « Kant as an Unfamiliar Source of Racism » in Julie K. Ward, Tommy L. Lott (eds), *Philosophers on Race : Critical Essays*, Blackwell Publishers, 2002, p. 145-166.

¹¹ Huaping Lu-adler, « Kant and Slavery – or Why He Never Became a Racial Egalitarian », *Critical Philosophy of Race*, 10, 2 (1 juillet 2022), 263-294, p. DOI : <https://doi.org/10.5325/critphilrace.10.2.0263>, p. 280. « Kant seems much more concerned about the destabilizing ramifications for a Eurocentric global order than he is about the slaves' plight. »

¹² Olivier Eberl, « Kant on Race and Barbarism : Towards a More Complex View on Racism and Anti-Colonialism in Kant », *Kantian Review*, volume 24, septembre, 2019, DOI : <https://doi.org/10.1017/S1369415419000189>.

¹³ Kant, *Des différentes races humains* dans *Opuscule sur l'histoire*, *op.cit.*, (Ak, II,429) p. 47.

¹⁴ *Définition du concept de race humaine*, *op.cit.*, (Ak, VIII, 100) p. 136.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Compte rendu de l'ouvrage de Herder*, *op.cit.*, (Ak, VIII, 62) p. 116. Mais cette clause de prudence, comme le remarque Antoine Grandjean dans *Métaphysiques de l'expérience*, Kant lui-même ne l'a manifestement pas assez honorée. Antoine Grandjean, *Métaphysiques de l'expérience : empirisme et philosophie transcendantale selon Kant*, Paris, Vrin, 2022. P. 358.

¹⁸ Kant, *Géographie physique*, traduction de Michèle Cohen-Halimi, Max Marcuzzi et Valérie Séroussi, Paris, Aubier, 1999, (Ak, IX, 157-158 §2), p. 66.

¹⁹ Pauline Kleingeld, *Kant and cosmopolitanism: the philosophical ideal of world citizenship*, *op.cit.*, p. 101. « [...] as something of an optional add-on, included to satisfy the taste of a broader audience, but not part of the physical theory of race itself, and hence as something that might or might not be "attached." »

²⁰ Robert Bernasconi, « Kant as an Unfamiliar Source of Racism », *op.cit.*, p. 150.

²¹ *Des différentes races humaines*, *op.cit.*, (Ak, II, 435) p. 56.

²² Sur l'usage des principes téléologiques dans la philosophie, *op.cit.*, (Ak, VIII, 166) p.176.

²³ *Ibid.*, (Ak, VIII, 173 -74) p. 186.

²⁴ *Ibid.*, (Ak, VIII, 176) p. 188-89. *Menschenkunde* (Ak, XXV, 2, 1187 – 1188). *Géographie physique* (Ak, IX,316).

²⁵ Nous vous recommandons l'article de Huaping Lu-Adler « Kant's use of travel reports in theorizing about race — A case study of how testimony features in natural philosophy » sur l'utilisation des récits de voyage par Kant dans l'élaboration de sa théorie des inégalités raciales. Dans cet article, elle démontre comment Kant s'est appuyé sur des récits de voyage collectés par les philosophes naturalistes du XVIIe siècle, qui contiennent des descriptions détaillées des non-Européens concernant leur couleur de peau, leur forme physique, leurs coutumes etc., pour élaborer sa propre théorie des inégalités raciales. Cf. Huaping Lu-Adler, « Kant's use of travel reports in theorizing about race — A case study of how testimony features in natural philosophy », *Studies In History And Philosophy Of Science Part A*, 91 (février 1, 2022, 10-19, DOI : <https://doi.org/10.1016/j.shpsa.2021.10.020> .

²⁶ *Ibid.*, (Ak, VIII, 161).

²⁷ Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, traduction Alain Renaut, Paris, Flammarion, 1993, (Ak, VII, 120) p.42.

²⁸ *Ibid.*, (Ak, VII, 321) p. 308.

²⁹ Pauline Kleingeld, *Kant and cosmopolitanism: the philosophical ideal of world citizenship*, *op.cit.*, p. 115. „Girtanner offers an extensive discussion of race on the basis of Kant's treatment of it, focusing strictly on race as a physiological concept and omitting any “moral characterization.”

³⁰ Kant, *Projet de paix perpétuelle*, *Ceuvres Philosophiques III*, Paris, Gallimard, 1986, (Ak, VIII, 358) p. 350.

³¹ *Ibid.*, (Ak, VIII, 358) p. 350.

³² Huaping Lu-adler, « Kant and Slavery – or Why He Never Became a Racial Egalitarian », *op.cit.*, p. 269.

³³ *Projet de paix perpétuelle*, *op.cit.*, (Ak, VIII, 358), p. 350.

³⁴ Kant, *Métaphysique des mœurs*, traduction Alain Renaut, Paris, Flammarion, 1994, (Ak, VI, 353) p. 181.

³⁵ *Projet de paix perpétuelle*, *op.cit.*, (Ak, VIII, 359) p.351.

³⁶ *Métaphysique des mœurs*, *op.cit.*, (Ak, VI, 353) p. 181.

³⁷ Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, *op.cit.*, (Ak, VIII, 25) p. 80.

³⁸ *Projet de paix perpétuelle*, *op.cit.*, (Ak, VIII, 355). Même si nous ne connaissons pas les circonstances exactes qui ont amené Kant à reconsidérer ses vues sur les peuples non-Européens, on peut supposer que la lecture des *Essais* de Montaigne ne l'a pas laissé indifférent.

Recebido / Received: 30/10/2023

Aceito / Accepted: 4/11/2023